

## **Damien Bol**

Chercheur en science politique au Pole Interuniversitaire Opinion publique et Politique (PIOP) et au Centre de Politique Comparée (CPC) de l'UCL

### **Circonscription fédérale vs. intérêts stratégiques des partis : la balle dans le camp des citoyens**

*Le Soir, 13 août 2008*

En novembre 2007, alors que les négociations pour la formation d'un gouvernement faisaient rage, Kris Deschouwer et Phillipe Van Parijs signaient, au nom du groupe Pavia, une carte blanche rappelant leur recommandation de créer une circonscription fédérale en Belgique. Une telle réforme du système électoral pourrait faciliter la formation d'un gouvernement et améliorer le fonctionnement des institutions belges. Leur argumentation est la suivante : les candidats à un poste fédéral seraient incités à se présenter sur cette circonscription fédérale de manière à accroître leur légitimité ; ils seraient donc obligés de se confronter aux médias et à la population de l'autre communauté linguistique. Le dialogue entre les deux communautés serait ainsi rétabli<sup>1</sup>.

Presqu'un an plus tard, où en est la proposition de Pavia? Force est de constater qu'elle a fait l'objet de nombreux débats, que ce soit dans les médias, dans les milieux académiques ou au sein même de la classe politique. A cet égard, il existe un quasi-consensus des universitaires en faveur de la circonscription fédérale. A l'opposé, les différents partis sont encore loin de s'entendre sur sa pertinence, même au sein de la coalition gouvernementale. L'Open-VLD, le MR et Ecolo et Groen ! y sont favorables alors que les autres sont partagés, certains mandataires s'étant exprimés en faveur de la proposition à titre personnel.

Pourquoi une telle frilosité de la part des partis ? L'explication peut se trouver dans les deux facettes que comprend toute modification du système électoral. D'un côté, on peut être concerné par son caractère juste ou efficace. Dans cette perspective, Deschouwer et Van Parijs avancent que la circonscription fédérale améliorerait le fonctionnement des institutions en Belgique. D'un autre côté, on peut être intéressé par l'influence qu'exerce le système électoral sur le jeu politique entre les partis. De fait, les systèmes électoraux peuvent favoriser ou défavoriser certaines formations politiques selon la formule retenue. Ainsi, ces dernières peuvent être tentées de soutenir une réforme qui les favoriserait notamment en augmentant leur nombre de sièges au parlement. Il s'agit d'intérêts stratégiques des partis<sup>2</sup>. Certains politologues vont même jusqu'à affirmer que ces seuls aspects stratégiques expliquent leur position vis-à-vis d'une proposition de réforme du système électoral.

Il est toutefois plus réaliste d'estimer que les partis prennent en compte les deux facettes même s'il est difficile de mesurer leur importance dans leur position réelle. En effet, les discours officiels se gardent bien de trop évoquer leurs intérêts stratégiques. Il est pourtant concevable que, sous le couvert d'arguments tels que la justice, la rationalité ou l'équité, des intérêts plus pragmatiques les guident. Par exemple, les positions du MR (favorable à la création d'une circonscription fédérale) et celle du PS (défavorable) ne pourraient-elles pas s'expliquer par le fait que les libéraux pensent pouvoir en bénéficier davantage que les socialistes, tant à Bruxelles qu'en Flandre? Ainsi, l'argument du dialogue entre Communautés

du MR ou celui de l'équilibre flamand-francophone du PS ne serait qu'une façade. Leurs intérêts respectifs seraient ailleurs. De la même façon, mais à l'inverse, les positions de l'Open-VLD (favorable) et du CD&V (défavorable) ne découleraient-elles pas d'une anticipation de leur popularité auprès des électeurs de l'autre Communauté ?

Dans ces conditions, le projet d'une circonscription fédérale est plus que compromis<sup>3</sup>. Il est de fait peu probable que les intérêts stratégiques de l'ensemble des partis de la coalition s'y rencontrent. Le PS et le CD&V, par exemple, même s'ils étaient convaincus que la circonscription fédérale améliorerait le fonctionnement des institutions, seraient-ils prêts à voter en faveur d'une réforme qui leur ferait perdre des sièges ? Rien n'est moins sûr. De plus, il est important de noter que les intérêts stratégiques des partis sont calculés sur base d'anticipation. Il est, en effet, impossible de connaître l'impact réel de la création d'une circonscription fédérale sur la répartition des sièges au parlement. Or, à ce niveau, on observe une culture de la prudence de la part des hommes politiques qui s'en tiennent à l'adage « un tient vaut mieux que deux tu l'auras »<sup>4</sup>.

Dès lors, la seule possibilité de voir apparaître une circonscription fédérale en Belgique serait que la société civile milite expressément en faveur d'une telle réforme. Dans pareille condition, les partis seraient obligés d'agir, même aux dépens de leurs intérêts stratégiques, de manière à regagner la confiance de la population. Ils auraient en effet davantage à perdre s'ils ne mettaient en place aucune réforme. Le risque de décevoir leur électorat et de perdre de nombreuses voix serait trop grand. De ce fait, c'est la société civile qui détient les clés pour contraindre les politiques à créer cette circonscription fédérale et, par la même occasion, pour améliorer le fonctionnement de l'Etat belge.

---

<sup>1</sup> Il est inutile de revenir sur le bien-fondé de ces arguments, le lecteur intéressé ira consulter le site web [paviagroup.be](http://paviagroup.be).

<sup>2</sup> Ces intérêts stratégiques vont toutefois plus loin que la simple augmentation du nombre de sièges au parlement. Il peut aussi s'agir de maximiser ses chances d'acquérir un portefeuille ministériel ou de renforcer sa cohésion interne.

<sup>3</sup> C'est d'autant plus cas que la création d'une circonscription fédérale serait une réforme importante du système électoral. En effet, elle modifierait certains principes du fonctionnement du système politique en Belgique dès lors que les électeurs pourraient voter pour un candidat de l'autre Communauté linguistique. Telle ne fut par exemple pas le cas de l'établissement d'un seuil représentation de 5% en 2002.

<sup>4</sup> Il s'agit en fait une théorie mise en lumière par un autre politologue belge, Jean-Benoît Pilet.